

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOUKOURA 2 » en abrégé « SOUKOURA 2 »

Siège Abidjan, Anyama, ANYAMA ABIDJAN
CONTINUE, Lot 1731, Ilot 221B

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 24 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOUKOURA 2 » en abrégé «
SOUKOURA 2 »

Objet : Boulangerie, Viennoiserie, Glacier,
Pâtisserie, Et pour la réalisation de l'objet social :
l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles, l'emprunt de toutes
sommes auprès de tous établissements financiers avec
possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens
sociaux, la prise en location gérance de tous fonds de
commerce, la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée, et généralement, toute
opérations financières, commerciales, industrielles,
mobilières et immobilière, se rapportant directement ou
indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'
extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ANYAMA ABIDJAN
CONTINUE, Lot 1731, Ilot 221B

Dirigeant(s) M MAHAMADOU ALI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-04088 du 12/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°28892/GTCA/RC/2023 du 12/04/2023

